



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soldes

Question écrite n° 45350

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la fixation de la date des soldes d'été. La mesure fixant une date unique de début des soldes de l'hiver 2000, le 15 janvier, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires important ainsi que la limitation de la concurrence interdépartementale. Au regard de l'impact positif de cette mesure gouvernementale appréciée par les commerçants, il lui demande si elle entend adopter le même principe pour les soldes d'été, le samedi 8 juillet lui semblant une date relativement appropriée.

Texte de la réponse

En application de l'article 28 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996, relative au développement et à la production du commerce et de l'artisanat, la fixation des dates de début des deux périodes de soldes annuelles relève du préfet de département. Pour répondre au souhait d'une majorité de commerçants, le Gouvernement a expérimenté, pour les soldes d'hiver 2000, une date nationale fixée au 15 janvier. Le bilan de cette expérimentation s'avère positif pour les commerçants et les consommateurs. Aussi la date unique du mercredi 10 janvier 2001 sera-t-elle envisagée pour les prochaines soldes d'hiver. Pour les soldes d'été 2000 et compte tenu des spécificités des zones touristiques, aucune date nationale n'a été préconisée et une circulaire a été adressée, le 24 mars 2000, aux préfets des départements en leur demandant d'harmoniser, autant que possible, les dates de début des soldes d'été avec les départements voisins. En raison d'un calendrier parlementaire particulièrement chargé, les modifications législatives nécessaires à l'instauration de dates nationales ne pourront pas intervenir avant l'année prochaine. Les organisations professionnelles seront prochainement consultées sur les modalités de fixation de ces dates.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45350

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2562

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4748